

# ÉLECTIONS

22 octobre 2023



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20231022/](http://www.ge.ch/elections/20231022/)



Les textes ont été traduits et rédigés  
par textocreativ SA  
et le collectif « Out of the box factory »  
selon les règles européennes  
du langage facile à lire  
et à comprendre.  
Ils ont été relus par des relecteurs  
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création  
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,  
Sarah, Stanislas, Stéphane.

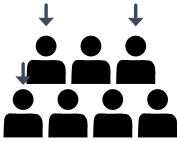
# DICTIONNAIRE



## **Voter**

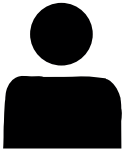
Donner son avis.

Choisir des personnes.



## **Une élection**

C'est choisir les personnes qui défendent les idées des habitants du canton.



## **Un candidat**

C'est une personne

qui aimerait être élue

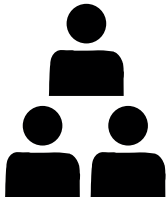
par les habitants du canton.



## **Un élu**

C'est la personne choisie

par les habitants du canton.



## **Parti**

C'est un groupe de personnes.

Les personnes avec les mêmes idées sont dans le même parti.



## **Les lois**

Ce sont les règles pour faire fonctionner la Suisse.



## **Le Conseil national**

Ce sont les personnes qui :

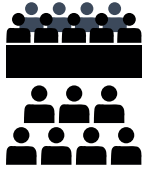
- représentent le peuple suisse
- choisissent les lois de la Suisse
- surveillent les finances de la Suisse
- élisent les membres du gouvernement suisse
- surveillent les membres du gouvernement suisse



## **Le Conseil des États**

Ce sont les personnes qui :

- représentent les cantons suisses
- choisissent les lois de la Suisse
- surveillent les finances de la Suisse
- élisent les membres du gouvernement suisse
- surveillent les membres du gouvernement suisse
- Genève choisit 2 personnes



## **Le parlement suisse**

Ce sont les membres  
du Conseil national  
avec les membres  
du Conseil des États



## **Administration**

Ce sont les gens  
qui travaillent pour  
la Suisse.

## **Suffrage**

Choix que font  
les personnes qui votent.  
1 suffrage = 1 vote.

# POURQUOI ON VOTE ?

Ce sont des élections.

Cela veut dire  
choisir des personnes.

Vous choisissez des personnes  
qui ont les mêmes idées que vous.

On appelle les personnes choisies  
les élus.

Ces personnes prendront  
des décisions  
pour la Suisse.

Ces personnes prendront  
des décisions  
pour tous les habitants de la Suisse.

Les personnes élues travailleront  
pendant 4 ans pour la Suisse.

Elles travailleront jusqu'en 2027.

## **Mon vote est individuel**

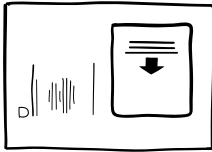
Je choisis pour qui je vote.

J'ai le droit de choisir qui je veux.

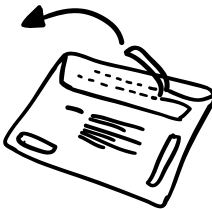
Personne ne peut choisir pour moi.

# À VOTRE SERVICE

## Matériel de vote



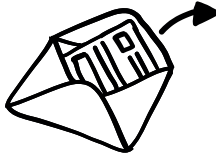
Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.  
On va la réutiliser après.

Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir.  
Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.





Dans cette enveloppe blanche il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

Ces documents sont le matériel de vote.



Mettez les documents sur une table.



## Est-ce que vous avez tous les documents ?



carte de vote



carnet bleu (listes)



bulletin blanc



petite enveloppe bleue



petite enveloppe blanche



brochure  
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.  
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au  
numéro 022 546 52 00

du lundi 2 octobre 2023 jusqu'au  
vendredi 20 octobre 2023 de 8h à 12h  
et de 14h à 16h30

le samedi 21 octobre 2023 de 8h à 12h

le dimanche 22 octobre 2023 de 10h à 12h

On vous dira  
ce que vous devez faire.

# POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



## **Ce que je dois faire**

Je dois utiliser les documents reçus par la poste.

Je dois mettre un seul bulletin dans la petite enveloppe blanche.

Je dois mettre une seule liste bleue dans la petite enveloppe bleue.

Je dois écrire le nom ET le prénom quand je rajoute une personne sur la liste bleue.

Je dois écrire les noms à la main.  
Je peux écrire seulement ce qui est demandé.



## **Ce que je ne dois pas faire**

Je ne dois pas signer le bulletin.

Je ne dois pas signer la liste.

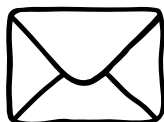
Je ne dois pas faire de dessin  
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire  
sur le matériel de vote  
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter  
à la place d'une autre personne.

# VOUS AVEZ VOTÉ

## VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS



grande enveloppe blanche



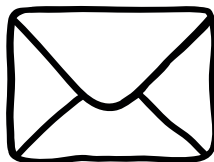
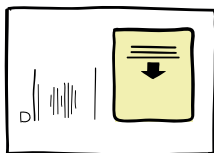
carte de vote



petite enveloppe bleue  
il y a une liste bleue dedans



petite enveloppe blanche  
il y a le bulletin blanc dedans



Prenez votre carte de vote.

Écrivez  
votre date de naissance  
en bas à droite.

Signez votre carte de vote.

Mettez  
votre carte de vote  
la petite enveloppe bleue  
la petite enveloppe blanche  
dans la grande enveloppe  
blanche.

L'adresse  
du service des votations  
doit se voir  
dans la fenêtre transparente.

Fermez  
la grande enveloppe blanche.

# OÙ ET QUAND VOTER ?

**Vous avez trois possibilités.**

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

## **- Voter par correspondance**

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.



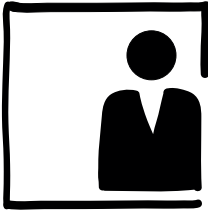
Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 19 octobre 2023.**

Attention à l'horaire.

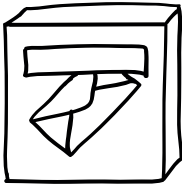
Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.



**- Voter au service  
des votations  
du lundi au vendredi  
et le samedi 21 octobre**

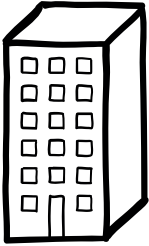


**du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche au service des votations  
**rue des Mouettes 13.**



**le samedi 21 octobre  
jusqu'à 12h**  
Amenez la grande enveloppe  
blanche dans la boîte aux lettres  
du service des votations  
**rue des Mouettes 13.**

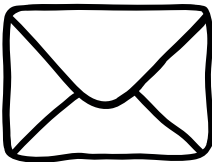
**- Voter au local de vote  
(le dimanche)**



**le dimanche 22 octobre  
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.  
Apportez votre enveloppe  
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote  
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche  
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir  
des changements de dernière minute.  
Vous trouvez les changements sur internet  
[www.ge.ch/elections/20231022/](http://www.ge.ch/elections/20231022/)

# SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.  
La loi dit  
que vous pouvez être puni.



## **Il est interdit**

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un ou des bulletins

Chancellerie d'État  
Service des votations  
et élections  
Rue des Mouettes 13  
1227 Les Accacias  
[www.ge.ch/elections](http://www.ge.ch/elections)

